



## AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

**AVIS PUBLIC** est par le présente donné aux citoyens de la Ville de Témiscaming par le soussigné, directeur général et greffier par intérim ;

:

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscaming a adopté, lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 8 février 2022, le règlement #677 concernant l'adoption du budget du fonds d'administration pour 2022 et des divers taux de taxes et compensations pour l'année 2022.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

---

**PUBLIC NOTICE** is hereby given to the citizens of the City of Témiscaming by the undersigned, Acting Director General and Clerk ;

:

THAT the Temiscaming Municipal Council adopted at a special meeting held on February 8, 2022, bylaw #677 regarding the adoption of the administration fund budget and different tax rates and compensations for the year 2022.

The by-law is available for consultation at the municipal office, Monday to Friday between 8:30 a.m. and 12:00 p.m. and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m.

Donné à Témiscaming, ce 9 février 2022.

Patrick Tanguay Dumas  
Directeur général et greffier par intérim